

<http://www.snetap-fsu.fr/Interdire-le-droit-a-l-avortement-c-est-mettre-des-milliers-de-femmes-en-danger.html>



Interdire le droit à l'avortement c'est mettre des milliers de femmes en danger de mort !

- Les Dossiers - Vie fédérale -



Publication date: samedi 25 juin 2022

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Alors que la cour suprême des Etats Unis garantissait au niveau national le droit à l'IVG depuis 1973, elle vient de révoquer l'arrêt Roe V. Wade laissant dorénavant une prétendue « liberté » aux 50 États de juger de la légalité ou de l'illégalité de l'IVG sur son territoire. La [FSU](#) dénonce avec force ce recul historique et apporte son soutien à toutes les femmes et au peuple états uniens qui se soulèvent contre cette décision profondément réactionnaire.

Comme le révèlent les rapports de l'OMS et de l'ONU, les avortements clandestins provoquent environ 40 000 décès par ans et des séquelles physiques graves chez des milliers de femmes et de filles. Donc interdire l'IVG sécurisé et encadré c'est mettre en danger de mort des milliers de femmes. La FSU rappelle que le droit des femmes à disposer de leur corps constitue une de ses exigences fortes et une revendication du mouvement social. Elle continuera à lutter contre toutes formes de remises en cause de ce droit et pour son accès plein et entier ici et ailleurs.

Le président et le gouvernement français doivent se positionner clairement contre cette décision et aucune tergiversation ne sera acceptable. La FSU n'acceptera jamais le prétexte d'un agenda ou d'un contexte politique particulier car les droits des femmes en France et dans le monde représentent des enjeux majeurs d'égalité et de démocratie. Et au-delà des habituels slogans : le président doit maintenant inscrire dans la constitution française l'IVG comme un droit fondamental.

Forte des valeurs de solidarité internationale qu'elle porte, la FSU appelle à se mobiliser sur l'ensemble du territoire où seront organisés collectivement des rassemblements et des manifestations contre la décision de la cour suprême Etats-unienne et pour le droit à l'IVG.

Paris, le 25 juin 2022